

ENTRE LES SOUSSIGNES

M./Mme.....

Adresse postale :.....

.....

Numéro de téléphone :

N° de Dossier Nordnet :

Ci-après dénommé « L'Abonné Nordnet »

ET,

M./Mme.....

Adresse postale :.....

.....

Numéro de téléphone :

Ci-après dénommé « le Repreneur »

ET,

Nordnet

Société anonyme au capital de 225.000 Euros,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole, sous le numéro B 402 974 489,
dont le siège social est situé 20 rue Denis Papin – CS 20458 – 59664 VILLENENEUVE D'ACSQ CEDEX,
représentée par Monsieur Francis PIET, en sa qualité de Président Directeur Général, dûment habilité aux
fins des présentes,

Ci-après dénommée « Nordnet »

Individuellement dénommées « la Partie » et collectivement « les Parties ».

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE

L'Abonné Nordnet a procédé à la souscription auprès de Nordnet d'un contrat d'abonnement Pack Internet Satellite (*préciser l'offre*), à échéance le (*préciser la date de fin d'engagement*) intégrant notamment la mise à disposition par Nordnet d'équipements dont la référence figure en annexe (ci-après « Equipements »), dans les conditions définies au sein des conditions contractuelles applicables à l'offre précitée, disponibles sur www.nordnet.com, rubrique « Conditions générales ».

L'Abonné Nordnet a informé Nordnet de :

- son déménagement du logement, visé en entête, lieu d'installation des Equipements,
- de sa décision de résilier le contrat d'abonnement Pack Internet Satellite qui le lie à Nordnet, et
- de la volonté du Repreneur de bénéficier des Equipements mis à disposition de l'Abonné Nordnet à l'adresse actuelle de l'Abonné Nordnet et de souscrire parallèlement l'offre Pack Internet Satellite..... (ci-après l' « Offre Internet Satellite » ou « Offre »).

Les Parties souhaitent ainsi, par le présent accord, formaliser la demande et les conditions de reprise des Equipements par le Repreneur.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

1. Obligations des Parties

En cas de reprise effective des Equipements, chacune des Parties, pour la part qui la concerne, acceptent notamment que :

- Les Equipements appartiennent à Nordnet et ne peuvent être aliénés, cédés, saisis... par l'Abonné Nordnet ou le Repreneur,
- Les conditions de reprise des Equipements ne comprennent pas la reprise de l'abonnement de l'Abonné Nordnet, ni les caractéristiques qui lui sont associées, telle que l'ancienneté liée au contrat d'abonnement de l'Abonné Nordnet.
- L'Abonné Nordnet ne procède pas au retour des Equipements, tel que visé au sein des Conditions contractuelles applicables au contrat d'abonnement à l'Internet satellite souscrit, et maintienne l'installation, conforme aux préconisations de Nordnet, des Equipements au lieu d'installation actuelle,
- Les Equipements, convenablement installés, soient repris en l'état par le Repreneur,
- Le Repreneur souscrivant à une Offre d'accès Internet satellite, aux Conditions contractuelles qui lui sont applicables, soit exonéré du paiement des éventuels frais d'accès au Service liés à l'Offre souscrite.
- Le Repreneur ne bénéficie pas de l'envoi d'Equipements au titre de l'Offre d'accès Internet satellite souscrite,
- La charge des risques liés à la détention des Equipements soit transférée de l'Abonné Nordnet au Repreneur au jour de la reprise effective des Equipements,
- L'installation conforme des Equipements (cf. prescriptions de Nordnet accessible sur la partie Assistance du Site www.nordnet.com) soit maintenue par le Repreneur afin de pouvoir bénéficier de l'Offre souscrite,
- Le Repreneur soit responsable du retour des Equipements lors de leur remplacement éventuel et à l'issue de son Offre d'abonnement Internet satellite, quelle qu'en soit la cause.

2. Equipements mis à disposition par Nordnet

L'Abonné Nordnet assure que les Equipements sont effectivement ceux qui ont été mis à sa disposition par Nordnet dans le cadre de son contrat abonnement Internet satellite, et qu'ils sont entiers, en bon état, correctement paramétrés, fonctionnels et installés conformément aux conditions et recommandations de Nordnet pour bénéficier au mieux du Service.

L'Abonné Nordnet assure, par ailleurs, laisser les Equipements, mis à sa disposition par Nordnet, au sein du logement susvisé, lorsqu'il le quittera (hors matériel(s) personnels ou éventuellement mis à disposition dans le cadre de son abonnement ou d'options qui devront être restitués par l'Abonné Nordnet à Nordnet).

Le Repreneur est informé qu'à compter de la reprise effective des Equipements toute éventuelle modification d'installation réalisée par ce dernier ou pour son compte se fera à sa charge et sous sa responsabilité, dans le respect des consignes d'installation de Nordnet, et à l'aide des informations fournies par cette dernière.

Nordnet doit être informée de la modification éventuelle des coordonnées d'installation, dans la mesure où les appels d'urgence sont automatiquement dirigés vers le centre d'intervention correspondant à l'adresse d'installation communiquée à Nordnet par le Repreneur.

Le Repreneur s'engage également à maintenir notamment une vue dégagée au Sud afin de permettre la bonne réception et émission des signaux.

L'Abonné Nordnet et le Repreneur reconnaissent avoir pris connaissance et accepter les Conditions contractuelles applicables respectivement au contrat d'abonnement Internet satellite souscrit par l'Abonné Nordnet et à l'Offre Internet satellite souscrite par le Repreneur.

Ils sont par ailleurs informés et reconnaissent que les Equipements restent la propriété pleine et entière de Nordnet tout au long du contrat d'abonnement Pack Internet satellite souscrit par l'Abonné Nordnet et de l'Offre Internet satellite souscrite par le Repreneur et qu'ils devront lui être restitués par le Repreneur à l'issue du Contrat, en bon état de fonctionnement, dans le respect des Conditions Contractuelles applicables à l'offre souscrite.

Le Repreneur supporte la charge et donc le coût de réparation en cas de détérioration ou de disparition des Equipements (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre à l'Equipement), en cas de perte ou de vol, résultant du fait d'un tiers ou d'intempéries, et sera responsable en cas de réalisation de ces risques.

En cas de défaut intrinsèque des Equipements, l'Abonné Nordnet ou le Repreneur (à compter de la reprise effective des Equipements) sont invités à contacter l'assistance téléphonique de Nordnet au 3420 (service gratuit + prix d'appel).

Dans le cadre de la présente reprise de matériel, la propriété des Equipements, n'est ainsi en aucun cas transférée au Repreneur. L'Abonné Nordnet ne peut dès lors en aucun cas présenter au Repreneur les Equipements comme lui étant vendus, cédés, loués... à l'occasion de la présente reprise de matériel notamment en cas de vente de l'immeuble sur lesquels sont implantés les Equipements. L'Abonné Nordnet s'engage à indiquer que les Equipements appartiennent à Nordnet en cas de tentative de saisie éventuelle.

Le Repreneur accepte les Equipements en l'état.

A compter de la reprise effective du matériel, et pour la durée de l'Offre Pack Internet Satellite et donc de la mise à disposition des Equipements par Nordnet, le Repreneur est responsable des risques, de la détérioration (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre aux Equipements), de leur perte totale ou partielle ou de leur vol, ainsi que des usages réalisés à l'aide de la connexion Internet. Nordnet conseille à ce titre au Repreneur de veiller à disposer des assurances nécessaires pour la couverture de ces risques.

Ces risques restent à la charge de l'Abonné Nordnet jusqu'à la reprise effective des Equipements.

Nordnet ne pourra être tenue responsable, ni à l'égard du Repreneur, ni à l'égard de l'Abonné Nordnet ou d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir en raison notamment des éventuels risques sur la santé, liés à la mise en place des Equipements et notamment d'une parabole ou du Wi-Fi.

Dans l'hypothèse où une subvention aurait été attribuée à l'Abonné Nordnet par un organisme public ou pour son compte dans le cadre de sa souscription au contrat d'abonnement Internet Satellite ou pour l'installation des Equipements, l'Abonné Nordnet s'engage à en avertir le Repreneur des éventuelles conséquences de l'attribution de cette subvention sur l'Offre souscrite par le Repreneur et/ou l'(les) Equipement(s) mis à disposition par Nordnet (maintien au domicile, impossibilité d'obtenir la subvention pour la même adresse d'installation, ...) liées aux conditions d'attribution de la subvention, en l'invitant notamment à se rapprocher de l'organisme concerné pour obtenir plus d'informations.

Les débits maxima proposés dans le cadre de l'Offre Internet satellite du Repreneur sont disponibles grâce aux Equipements compatibles avec l'Offre, selon sa localisation, et sous réserve de l'absence d'impact d'un élément extérieur sur le Service fourni par Nordnet, de l'installation conforme du kit satellite, de sa polarisation et de son pointage corrects, de l'utilisation d'appareils compatibles (sous réserve de la qualité de l'appareil connecté, son câblage, sa configuration, les logiciels et applicatifs installés), des facteurs climatiques, du maintien des pré-requis (ex : évolution de la végétation, construction...). Les débits indiqués correspondent à un usage normal (n'utilisant pas un accès constant à pleine capacité, n'ayant pas fait l'objet d'un signalement d'abus...), et dépendent de l'opérateur satellite comme de Nordnet qui sont susceptibles d'imposer certaines restrictions quant aux utilisations. Les débits ne sont qu'indicatifs dans la mesure où ils peuvent baisser temporairement notamment en cas de dépassement de volumes de données associées à l'Offre, ou en cas de période de forte sollicitation du réseau par l'ensemble des abonnés, voire de congestion, en raison des obstacles à la réception ou à l'émission du signal satellite, par plusieurs appareils et/ou services (entraînant un partage de la connexion), en raison du téléchargement de mises à jour (qu'elles soient automatiques ou non) de logiciels, de systèmes d'exploitation ou de données, ou encore du fait d'une connexion par Wifi, de l'utilisation de prises CPL ou de la VoIP, ainsi qu'en fonction de votre installation électrique, informatique et logicielle, ou selon les sites et applications consultés à partir de votre connexion disposant de leurs propres débits, de l'utilisation de certains protocoles Internet...

En cas de difficulté de débit, qui résulterait d'une autre cause que celles-ci-dessus visées, le Repreneur est invité à contacter l'assistance téléphonique de Nordnet au 3420 (service gratuit + prix d'appel).

3. Informations à transmettre à Nordnet

L'Abonné Nordnet et le Cessionnaire acceptent de notifier à Nordnet toutes informations nécessaires (quant à leurs identités, leurs coordonnées à jour, modalités de paiement, IBAN etc.), en ce compris celles demandées en annexe des présentes.

Procédure de transmission de l'accord de reprise d'Equipements

Le présent accord et ses annexes devront être adressés à Nordnet, complétés et signés par l'Abonné Nordnet et le Repreneur, en triple exemplaires, à l'adresse figurant en tête des présentes.

Nordnet opérera une vérification de la conformité du contenu de la demande et adressera à l'Abonné Nordnet et au Repreneur :

- un courrier les informant de la validation de la reprise des Equipements par le repreneur, accompagné de leur exemplaire respectif de l'accord ; ou
- un courrier les informant du rejet motivé de leur demande de reprise des Equipements.

4. Date de prise d'effet

Sauf indication contraire, la reprise des Equipements, objet des présentes, sera effective au premier jour du mois suivant la confirmation par Nordnet, de la prise en compte de la demande de l'Abonné Nordnet et du Repreneur.

Jusqu'à la date de prise d'effet, l'Abonné Nordnet demeure ainsi responsable des Equipements et des risques y afférents.

A la date de reprise effective, les droits et obligations de l'Abonné Nordnet liés aux Equipements seront intégralement transférés au Repreneur, qui deviendra alors responsable des Equipements mis à sa disposition par Nordnet jusqu'au remplacement éventuel de ces derniers ou l'issue de son Offre d'accès Internet satellite, quelle qu'en soit la cause, de même que des risques y afférents.

Si l'une des Parties procédait, avant la reprise effective des Equipements, à la résiliation du contrat d'abonnement Internet Satellite de l'Abonné Nordnet, dans les conditions définies aux Conditions Contractuelles qui lui sont applicables, le présent accord de reprise deviendrait caduc et ne pourrait être honoré. Le cas échéant, le Repreneur serait libre de souscrire auprès de Nordnet à une nouvelle Offre d'accès Internet Satellite avec mise à disposition d'équipements et l'Abonné Nordnet serait, responsable du retour des Equipements à Nordnet, à l'issue de son contrat d'abonnement, dans le respect des dispositions contractuelles applicables.

Fait à, en trois exemplaires originaux, signés des trois Parties.

L'Abonné Nordnet

Le Repreneur

Nordnet

M.

M.

M.

Signature

Signature

Signature OU Cachet

Le

Le

Le

ANNEXE – REFERENCE DE VOTRE MATERIEL DE CONNEXION

Pour traiter au mieux votre demande, vous devez impérativement renseigner ci-dessous la référence du kit satellite mis à disposition dans le cadre de votre abonnement.

Pour identifier et renseignez la référence du kit satellite, reportez-vous à la section correspondante à votre modem satellite, mis à disposition du Cédant par Nordnet, lors de la souscription initiale de l'offre d'accès Internet par Satellite.

Vous possédez un modem Gilat (modèle Aries ou Gemini)

1 Merci d'indiquer votre identifiant cluster (en suivant les étapes ci-dessous)

- Débranchez votre modem Gilat de sa prise électrique, puis rebranchez-le
- Reliez votre ordinateur au modem Gilat
- Ouvrez votre navigateur Internet et saisissez l'adresse <http://sky.manage> puis validez (si cette adresse ne fonctionne pas, essayez <http://192.168.1.1>)
- Cliquez sur le menu « Informations » 1
- Repérez la valeur du champ « Identifiant du cluster RF » 2



2 Merci de compléter l'adresse MAC qui figure au dos du modem satellite Gilat :

 : : : : :

Vous possédez un modem Viasat SurfBeam 2 (de référence RM4100)

Mon kit Satellite est équipé d'une tête Emission/réception de type :

